

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 juin 2015

**Rapporteur :
Monsieur Jean-Marc
QUINIOU**

N° 11

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 16/06/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 05/06/2015 (accusé de réception du 15/06/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Acquisition auprès de madame Marcillac - allée de Ker Anna

Afin de compléter les acquisitions dans le secteur de Kergolvez, et ainsi constituer un corridor écologique, la ville de Quimper a accepté l'acquisition d'une parcelle à usage de prairie humide, située allée de Ker Anna.

Madame Bernadette Marcillac, propriétaire de la parcelle cadastrée section BS numéro 108, d'une superficie de 18 244 m², sise allée de Ker Anna a proposé de vendre ce bien à la ville.

Cette parcelle, classée en zones NAa et ND au Plan d'Occupation des Sols et répertoriée en zone humide, est située à proximité du Steïr. Son acquisition par la ville permettra de préserver la bio-diversité sur les abords de la rivière.

Après consultation des domaines, un accord est intervenu avec la propriétaire au prix de 34 000 €, libre de toute occupation.

Les frais liés au transfert de propriété seront supportés par la ville.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'approuver l'acquisition par la ville de Quimper de cette parcelle au prix de 34 000 € ;
- 2 - d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Le maire,
Ludovic JOLIVET